



SECTION DES ALPES MARITIMES
Tél. 04 92 09 86 81
fo.006@dgfip.finances.gouv.fr

TROP, C'EST TROP !....

Déjà, l'immense majorité des agents (c-a-d le personnel , tous grades confondus) vérifie quotidiennement les "bienfaits" d'une fusion médiatisée à grands renforts d'opérations de communication, de grand-messes, de formules creuses ("gagnant-gagnant" ; disons plutôt "perdant-perdant") :

- déménagements, aménagements, restriction de leur espace de travail , fermetures de postes, redéploiements de personnels avec toutes les interrogations et les angoisses inhérentes , création de S.I.P. à marches forcées etc.....

Le tout sur fond de paupérisation salariale générale.

Vient s'y greffer localement les nuisances récurrentes engendrées par la rénovation complète du Restaurant administratif de la Direction Départementale des Finances Publiques (ex TG) située au 7ème étage, 15 Bis Rue Delille à Nice ; entamées début octobre ; et qui dureront plus de 6 mois..

Ce 6 Novembre 2009 , dès 13h, les décibels étaient à leur paroxysme ; surtout à l'aplomb des bureaux situés sous les ex-cuisines/chambre froide/plonge ; ce sur plusieurs étages. La perception sonore était aussi bien présente horizontalement sur ces mêmes critères.

La persistance de ce pilonnage intense (marteaux piqueurs en action) fait fi des règles les plus élémentaires de santé publique et de considération humaine.

TROP, C'EST TROP!...

FORCE-OUVRIERE DGFIP 06 , constatant cet état de faits déplorables, obtient immédiatement une entrevue auprès de la Direction qui reconnut la pertinence de cette initiative en décrétant un "cessez-le-feu" matérialisé par :

- 1 - l'arrêt de ce vacarme jusqu'à 15h30,
- 2 - la possibilité offerte au personnel de quitter leur lieu de travail dès 15h30 sans perte de la demi-heure restante.

FORCE-OUVRIERE DGFIP 06 enregistre l'instauration de ce palliatif temporaire , mais insuffisant ; et campe sur ses positions en matière de rénovation de locaux administratifs :

Lorsqu'une opération de travaux est lancée, l'Administration doit pouvoir reloger son personnel afin qu'il effectue correctement ses tâches professionnelles.

La Direction nous précisa que le protocole bruit prévoit une intensité sonore sur des plages horaires situées du vendredi au lundi.....Manifestement l'application de ce protocole rend impossible, humainement parlant, l'exercice des obligations administratives du personnel concerné.

Il apparaît de toute évidence que l'Administration Centrale ne mesure toujours pas les effets permissifs d'une politique de management purement basée sur des critères budgétaires. Elle n'a toujours pas réalisé que l'on ne gère pas des êtres humains comme on gère un parc immobilier, mobilier ou automobile. Il est grand temps que l'actualité sociale dramatique vécues dans d'autres secteurs d'activité sorte nos responsables de leur léthargie .

TROP, C'EST TROP !...

La souffrance au travail ; ça n'arrive pas que chez les autres.

Notre Santé n'est pas négociable !